

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 janvier 2011**

**BUDGET ANNEXE SPANC 2011**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 janvier 2011, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

Philippe SALASC, François DAUDE suppléant de Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL suppléante de Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS donne procuration à Jean-Marcel JOVER, Maguelonne SUQUET, Anne-Marie DIJEAN, Dominique EDMOND-MARIETTE suppléante de René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBIAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JÉREZ, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANÉZ, Marie-Agnès VAILLIE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, François GASTAN, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC,

Absent ou excusé :

Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE excusé, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY excusé, Didier LAMONT excusé, Franck DELPLACE, Frédéric GREZES, René GOMIZ excusé, Sylvie CONTRERAS excusé, Jean-Pierre GABAUDAN excusé.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la section de fonctionnement du compte administratif 2010 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 2 151,84€ et la section d'investissement avec un excédent cumulé de 1 761,08€ (résultats de clôture).

Vu les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 1 028,00€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde négatif de restes à réaliser 2010 de 1 028,00€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DECIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés :**



✕ **De reporter** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 à la section de fonctionnement 2011 au compte 002 soit un montant de 2 151.84€

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 390 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

